



## DNB 2014

publié le 14/04/2014

• trois éléments sont pris en compte pour l'obtention du diplôme :

1. La maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences au palier 3, attestée par le « Livret personnel de compétences »
2. les notes obtenues à un examen composé d'une épreuve orale d'histoire des arts (coefficient 2) , passée au sein de l'établissement en cours d'année, et de trois épreuves écrites, en fin d'année : français (coefficient 2) ; mathématiques (coefficient 2), et histoire géographie (coefficient 2)
3. Les notes obtenues en contrôle continu, effectué tout au long de l'année de 3ème dans toutes les disciplines sauf histoire géographie.

Les points supérieurs à la moyenne dans un enseignement facultatif (latin ou DP3) seront également pris en compte.

Pour être déclaré admis, un candidat doit obtenir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 pour l'ensemble des résultats chiffrés et la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences au palier 3.

Des mentions sont attribuées :

Mention « Assez bien » pour une moyenne comprise entre 12 et 14 sur 20

Mention « Bien » pour une moyenne comprise entre 14 et 16 sur 20

Mention « Très bien » pour une moyenne supérieure à 16 sur 20.

Les élèves déjà boursiers sur critères sociaux qui obtiennent une mention « Bien » ou « Très bien » peuvent se voir accorder une bourse au mérite complémentaire durant toutes les années de lycée.

Validation du niveau A2 :

Dans le cadre européen commun de référence pour les langues, il a été défini une échelle de compétences langagière globale qui fait apparaître 3 niveaux :

1. Niveau A : utilisateur élémentaire (= scolarité obligatoire), lui-même subdivisé en niveau introductif ou de découverte (A1) qui correspond au niveau attendu à la fin de l'école élémentaire et un niveau intermédiaire ou usuel (A2) attendu à la fin du collège qui doit être évalué dans le cadre du livret de compétences.
2. Niveau B : utilisateur indépendant (= lycée)
3. Niveau C : utilisateur expérimenté

Pour la validation du niveau A2 pour le DNB, nous vous demanderons ultérieurement de nous dire si vous souhaitez que votre enfant soit évalué en anglais, en allemand ou en espagnol.

ASSR2 : Attestation de sécurité routière niveau 2

Les élèves de 3ème doivent se présenter à l'ASSR2 dans le cadre du livret de compétences pour le DNB . Ils passeront l'examen au collège. Cette attestation est également exigée pour la préparation du permis de conduire.

B2I :

Le B2I collège est mis en œuvre pour attester le niveau acquis par les élèves dans la maîtrise des outils multimédia et de l'internet. Sa validation est inscrite dans le livret personnel de compétences (compétence 4).

Les épreuves écrites du DNB auront lieu les jeudi 26 et vendredi 27 juin 2014.